

Auteur : Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)

Texte libre :

La CNAFC souscrit aux propositions qui sont faites et notamment la publication de cartes rendant compte du service fourni Voix/SMS indépendamment de la technologie, ainsi que le remplacement de la carte 4G par une carte du service de données mobiles à « très haut débit » indépendante de la technologie utilisée. Concernant le protocole de vérification, il nous semble avoir compris que le débit ascendant n'était pas mesuré et que seul le débit descendant l'était. Or l'utilisation des données mobiles ne se limite pas à la consultation de pages web, mais également à l'envoi de fichiers, photos, synchronisation de contenus, pour lesquels la vitesse de transmission est également importante.